



MARCH BREAK 2019 FONDS DE REMBOURSEMENT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

REIMBURSEMENT FUND

Need **support** so **your child** with autism* can attend a **March Break** program?

The 2019 March Break Reimbursement Fund is available to Ontario families of children or youth with ASD who retain the services of a one-to-one support worker OR who have paid for their child to attend a 2019 March break camp or program, but not both.

Maximum reimbursements of \$350 per child or youth (up to 18th birthday) will be made to subsidize services purchased between **March 11 and March 15, 2019**.

A minimum of 1,007 families, from across Ontario, are expected to receive reimbursements. Reimbursements will be provided based on a random selection made from all eligible applicants who apply between December 17, 2018 and January 25, 2019.

Process

1. Application: We will accept completed and signed applications from December 17, 2018 to January 25, 2019. Your application must include evidence of a clear ASD diagnosis from a professional who is qualified to make the diagnosis (see website for details).

Selection: By January 31, 2019, 1,007 families will be randomly selected and ALL applicants will be informed by letter whether they were selected to receive funds or not.

2. Payment: Autism Ontario will issue cheques to the randomly selected families who have submitted (by no later than March 31, 2019) all original receipt(s) for fees paid by the parent of the child with ASD for either the child's one-to-one worker OR the March Break camp/program (NOT BOTH).

Note: Membership in Autism Ontario is not required to access the Fund.

*Autism Spectrum Disorder

Avez-vous besoin **d'aide** pour que **votre enfant** autiste* puisse participer à un camp ou à un programme offert durant la **semaine de relâche**?

Le Fonds de remboursement de la semaine de relâche 2019 est mis à la disposition des familles qui font appel aux services d'un travailleur de soutien individuel pour leur enfant ou leur adolescent ayant un TSA OU qui déboursent des frais pour que celui-ci participe à un camp ou à un programme durant la semaine de relâche, mais pas les deux.

Un remboursement maximum de 350 \$ par enfant ou par adolescent (jusqu'à l'âge de 18 ans inclusivement) sera offert pour les services retenus entre le **11 et le 15 mars 2019**.

Au moins 1 007 familles de l'ensemble de l'Ontario recevront des remboursements. Les remboursements seront effectués à la suite d'une sélection au hasard (tirage au sort) parmi tous les requérants admissibles qui auront présenté une demande entre le 17 décembre 2018 et le 25 janvier 2019.

Processus

1. Demande de remboursement : Nous accepterons les demandes dûment remplies et signées qui nous parviendront entre le 17 décembre 2018 et le 25 janvier 2019. Vous devez joindre à votre demande la preuve d'un diagnostic clair de TSA, établi par un professionnel qualifié (voir les détails sur notre site Web).

2. Sélection : Le ou avant le 31 janvier 2019, 1 007 familles seront choisies au hasard et TOUTES recevront une lettre leur indiquant si elles bénéficieront ou non d'un remboursement.

3. Paiement : Autisme Ontario fera parvenir des chèques de remboursement aux familles qui auront présenté (au plus tard, le 31 mars 2019) tous les reçus originaux pour les frais encourus par le parent ou le tuteur de l'enfant ayant un TSA pour les sommes déboursées pour le travailleur de soutien individuel de leur enfant ou à un camp/programme durant la semaine de relâche (MAIS PAS LES DEUX).

Remarque : Il n'est pas nécessaire d'être membre d'Autisme Ontario pour avoir accès à ce Fonds.

* Trouble du spectre de l'autisme

Contact/Contacter :

ginny@autismontario.com
416-246-9592 ext/p. 225
www.autismontario.com